Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-200067569-20260428-CM_280426_20-DE

CARENTOIR

Commune : *Carentoir*
Département : *Morbihan*
Arrondissement : *Vannes*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de CARENTOIR, dûment convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur David NAËL, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	27	
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance	20	Date de la convocation
Nombre de votants de la présente délibération	27	15 avril 2026
Délibération	**N° D20 – 28.04.2026**	

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance				**20**
ANTOINE Jean-Michel	**AUBAUD** Youenn	**BAGOT** Anthony	**BOIROT** Axel	**BONNET** Jean, Yves
BORDIER Valérie	**CORDUAN** Marie Andrée	**GASCARD** Fabrice	**GICQUEL** Mickaël	**GILLES** Jean-Michel
GUÉMENÉ Claudia	**JOUIN** Patrick	**LORIOT** Viviane	**NAËL** David	**REMINIAC** Élodie
SAUNEUF Aurélia	**TARLET** Raphaël	**TRIMOLET** Mireille	**TRUFLEY** Jacqueline	**VALLAIS** Romuald

Nombre de conseillers excusés donnant pouvoir		**3**
BOUILLO Anthony	**AYANT DONNE POUVOIR A**	**ANTOINE** Jean-Michel
CHEVAL Emmanuelle	**AYANT DONNE POUVOIR A**	**NAËL** David
HAUROGNÉ Valérie	**AYANT DONNE POUVOIR A**	**AUBAUD** Youenn

Nombre de conseillers arrivés en cours de séance		**4**
GICQUEL Chrystelle	**Arrivée à 19h04**	**Votant à compter du point 4a1**
HERCOUËT Jean Yves	**Arrivée à 19h13**	**Votant à compter du point 4a1**
PAYEN Laëtitia	**Arrivée à 19h04**	**Votant à compter du point 4a1**
ROSELIER Emmanuelle	**Arrivée à 19h50**	**Votant à compter du point 4c (FDL)**

Secrétaire(s) de séance	**ANTOINE** Jean-Michel	**TRIMOLET** Mireille
Ouverture de séance	**19H00**	

OBJET : COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) – CONSTITUTION SUIVANT LE RENOUVELEMENT GÉNÉRAL DES CONSEILS MUNICIPAUX

Vu *le code général des collectivités territoriales ;*
Vu *le code général des impôts et notamment l'article 1650 ;*
Vu *le procès-verbal du 21 mars 2026 portant installation du nouveau conseil municipal de la Commune de Carentoir issu des élections du 15 mars 2026 dans le cadre du renouvellement général des conseils municipaux;*
Vu *le courrier de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) en date du 30 mars 2026,*

Considérant que l'article 1650 du code général des impôts prescrit l'institution, dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs, présidée par le maire ou l'adjoint délégué, devant, pour Carentoir, être composée de 8 membres titulaires et 8 membres suppléants ;

Considérant le rôle essentiellement consultatif de la CCID, laquelle donne son avis sur les valeurs locatives des immeubles bâtis qui lui sont soumises et transmet à l'administration fiscale toutes les informations qu'elle juge utiles relativement à la matière imposable dans la Commune ;

Considérant que la CCID intervient essentiellement en matière de fiscalité directe locale en ce qu'elle :

- dresse, avec le représentant de l'administration la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux ;

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-200067569-20260428-CM_280426_20-DE

- établit les tarifs d'évaluation des locaux de référence pour les locaux d'habitation ;
- participe à l'évaluation des propriétés bâties et non bâties ;
- formule des avis sur les réclamations portant sur les questions de fait relatives à la taxe d'habitation et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;

Considérant également que se substitue à la CCID une Commission Intercommunale des Impôts directs en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les bâtiments industriels ;

Considérant que, dans son fonctionnement, la CCID se réunit annuellement à la demande du Directeur Départemental, ou le cas échéant, du Directeur Régional des Finances Publiques ou de son délégué et sur convocation du maire ou de l'adjoint délégué, ou, à défaut, du plus âgé des commissaires titulaires ;

Considérant que la nomination de ces membres, dans les deux mois suivant le renouvellement général du conseil municipal est exercée par le Directeur des Services Fiscaux sur présentation d'une liste en nombre double dressée par le Conseil municipal ;

Considérant que conformément au 3ème alinéa du 1 de l'article 1650 du code général des impôts, les commissaires doivent être âgés de 18 ans au moins, être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales de la commune(taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises);

Considérant que les postulants doivent être familiarisés avec le contexte local et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission ;

Considérant qu'il convient également de veiller à ce que les différentes catégories de contribuables soient équitablement représentées (dans la mesure du possible), ainsi qu'à une bonne représentativité des hameaux les plus importants de la Commune ;

Considérant qu'il convient, suite au renouvellement général des conseils municipaux de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs au sein de la Commune de Carentoir pour la durée du mandat;

Sur présentation de la liste en séance d'une liste de trente-deux (32) contribuables de la Commune ;

Suivant l'exposé de la liste, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité par 27 voix pour :

➔ **Valide** la liste de présentation, comme suit :

	NOM	Prénom	Qualité particulière
1	TARLET	Raphaël	
2	BONNET	Jean Yves	
3	LORIOT	Viviane	
4	VALLAIS	Romuald	Agriculteur
5	PRINCELLE	Chantal	Propriétaire de bois
6	JACQUEMAIRE	Tanguy	Commerçant (hôtellerie/restauration)
7	HERVY	Loïc	Ancien agriculteur
8	ROBERT	Joseph	Ancien artisan

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-200067569-20260428-CM_280426_20-DE

9	PAYEN	Jean-Jacques	
10	MAUVOISIN	Loïc	Ancien agriculteur
11	BAGOT	Anthony	Agriculteur
12	MORIN	Stéphanie	
13	DUBOIS	Nicolas	Artisan
14	HEMERY	Gérard	
15	OLLIVIER	Pierre-Yves	Chef d'entreprise (propreté)
16	GUILLIN	Marie-Line	
17	HERVE	Rolland	
18	DERYNCK	Jacques	
19	LUC	Marie-Andrée	
20	CHEVAL	Emmanuelle	
21	HARDAT	Christopher	Agriculteur
22	GUEMENE	Claudia	
23	GICQUEL	Mickaël	
24	CHARUEL	Anne-Michèle	
25	JOSSE	Gérard	
26	BERNARD	Patrick	
27	MELAYE	Christian	Ancien artisan
28	ORHAN	Jean-Charles	Agriculteur
29	RIALAIN	Anthony	
30	RABIN	Clément	Agriculteur
31	GICQUEL	Chrystelle	
32	JOUET	Marie-France	

➔ **Charge Monsieur le Maire de sa transmission au directeur départemental des finances publiques du Morbihan pour désignation de huit (8) commissaires titulaires et huit (8) commissaires suppléants.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
David ***NAËL***



Les secrétaires de séance,
Jean-Michel ***ANTOINE*** & Mireille ***TRIMOLET***



